



LA SEYNE
SUR MER

Marc VUILLEMOT

Maire de La Seyne-sur-Mer

Vice-président de Toulon Provence Méditerranée

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de La Seyne-sur-Mer

ANNEXE

LE CENTRE ANCIEN DE LA SEYNE ET LES PROGRAMMES PUBLICS DE REDYNAMISATION ET RÉNOVATION URBAINES ET SOCIALES

Depuis près de trente ans, malgré la reconnaissance partagée d'une dégradation sociale, économique, culturelle et infrastructurelle, et la manifestation d'intérêt des maires successifs, le centre ancien seynois n'a pu tirer parti que de certains dispositifs impulsés par l'État, se voyant privé d'autres opportunités.

Le présent document dresse de façon objective et factuelle un état le plus complet possible...

1. Les programmes à côté desquels le centre-ville est totalement ou partiellement passé

En 1996, il n'a pas pu être retenu comme **zone franche urbaine** (ZFU) tandis que le quartier Berthe et une partie de la ZAC des Playes l'étaient.

En 2004, le centre de Toulon a bénéficié du **programme de rénovation urbaine** "de première génération" (PRU), avec d'importants moyens pour sa rénovation et sa redynamisation, avec des résultats probants dont nous nous félicitons tous, et il demeure **quartier prioritaire au titre de la politique de la ville** (QPV) dans le cadre du **nouveau programme national de rénovation urbaine** (NPNRU). Le centre de La Seyne n'a, à l'époque, pas été retenu au titre du PRU, alors qu'il était depuis 2000, avec le quartier Berthe, dans le périmètre du **grand projet de ville** (GPV), programme avorté du fait d'une alternance politique nationale.

En 2006, le centre ancien seynois n'a pas plus été retenu dans la 3ème et dernière tranche de création des ZFU lorsque celui de Toulon l'a été.

En 2009, classé n°1 des centres fragiles des communes de sa strate par la commission d'instruction du **programme national de rénovation des quartiers anciens dégradés** (PNRAQ), il n'a finalement pas été retenu au titre de ce dispositif par le ministre en charge du dossier de l'époque qui a préféré, pour la Région Provence Alpes Côte d'Azur, soutenir les centres anciens de Nice et d'Aix-en-Provence, dont les dossiers avaient pourtant été moins bien classés que celui de La Seyne...

En 2017, répondant aux invitations de l'État de solliciter le **fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation** (FIPDR) pour obtenir des aides financières pour la protection des écoles face au terrorisme, la commune a réalisé à ses frais dans l'urgence des travaux de protection géographique et volumétrique des établissements scolaires primaires, pour apprendre que, finalement, elle n'obtiendrait pas l'aide proposée.



Il y a quelques semaines, début 2018, la candidature de La Seyne, pourtant étayée d'arguments, pour bénéficier du dispositif expérimental de **police de sécurité du quotidien**, n'a pas été retenue par le Ministère de l'Intérieur, alors même que la commune était la seule du département à s'être portée volontaire.

Et voilà que, candidat au programme "**action cœur de ville**" en 2017, donc avant la création de notre métropole, ultime espoir, le centre-ville seynoïse ne peut finalement pas bénéficier du dispositif au prétexte qu'il est situé, depuis le 1er janvier dernier... dans le périmètre de notre nouvelle métropole !

Depuis 20 ans, malgré les efforts déterminés des élus, locaux, intercommunaux et régionaux, et des responsables des services de l'État successifs, le centre ville seynoïse sera ainsi passé à côté de moyens significatifs, pourtant sollicités avec des dossiers étayés d'argumentaires, absolument nécessaires à sa rénovation, sa redynamisation, et la reconquête de la fonction de centralité qu'il doit jouer dans l'ouest de notre métropole, qui est capitale pour interagir en soutien à la dynamique économique qui s'exerce à ses abords immédiats, tant sur le technopôle de la mer au nord, les ZAC des Playes et Jean-Monnet à l'ouest, que sur le site des anciens chantiers navals au sud.

2. Les programmes dont le centre-ville n'a pu obtenir qu'un appui partiel ou pendant un temps limité

En 2014, avec la refonte de la géographie de l'éducation prioritaire dont il faisait partie depuis 1999 avec l'ancien statut de **zone d'éducation prioritaire** (ZEP), les écoles du centre ancien seynoïse ont été exclues de la carte des **réseaux d'éducation prioritaire** (REP), et donc a fortiori du statut de **réseau d'éducation prioritaire renforcé** (REP+) auquel la réalité de la composition socio-économique et des résultats scolaires des enfants, significativement pires qu'à Berthe, aurait dû lui donner droit, simplement parce que ses enfants et adolescents sont scolarisés dans un collège accueillant d'autres jeunes d'autres quartiers plus favorisés...

En 2014 encore, le centre de La Seyne n'a été retenu que comme **opération d'intérêt régional** (OIR) dans le cadre du NPNRU. Vous savez comme moi que, si le quartier toulonnais Sainte-Musse, seul de nos QPV métropolitains devant bénéficier d'une opération nationale, pourra espérer obtenir des moyens assez significatifs, les autres quartiers bénéficiaires du NPNRU (Lagoubran, centre ancien de Toulon et centre ancien de La Seyne), tous "d'intérêt régional", ne disposeront que de miettes de financements pour leur rénovation, et à une échéance toujours incertaine.

Il y a quelques semaines, de surcroît, le Conseil régional de Provence Alpes Côte d'Azur a fait part de sa décision de se retirer du **contrat de ville** de notre métropole, choix dont l'impact sur le financement des actions de la programmation 2018 est évalué à une perte de l'ordre de 20% en ce qui concerne les projets associatifs de La Seyne et donc de son centre-ville. Cette décision ajoute de la fragilité aux structures support des interventions associatives, déjà déprimées par la disparition de crédits du **BOP 147** de 2017 et le terme mis aux conventions relatives aux **contrats d'accompagnement dans l'emploi** (CAE).

Il est manifeste que le centre ancien seynoïse aurait mérité d'avoir conservé, à la fin des ZEP, un appui au titre d'un programme de REP+, tout comme un classement de son projet NPNRU en opération d'intérêt national aurait permis d'entrevoir, dès lors que l'ANRU aura été dotée des

moyens annoncés et tant espérés, une possibilité d'intervention aussi ambitieuse que celle dont a bénéficié, avec la pertinence et l'efficacité qui lui sont unanimement reconnues, le quartier Berthe.

3. Les programmes dont a bénéficié le centre ancien seynois

Toutefois, en deux ou trois décennies, le centre-ville de La Seyne aura bénéficié de...

... cinq **opérations programmées d'amélioration de l'habitat** (OPAH) successives, dont les deux dernières comprennent un programme de **renouvellement urbain** (OPAH-RU), qui auront permis, avec très peu de moyens, de soutenir les efforts communaux pour lutter contre l'indignité du logement et réaliser ou rénover quelques espaces et équipements publics ;

... un classement en **zone urbaine sensible** (ZUS), qui aura permis d'engager des opérations d'accompagnement social, éducatif et culturel des habitants, accompagné d'une implication prioritaire forte des services communaux de l'enfance, la jeunesse, la culture, les sports, les espaces verts et les infrastructures, hélas contrariée depuis quatre ans par la baisse des dotations et le dernier coup de grâce de 2018 que représente le **pacte de confiance État-collectivités** ;

... le classement en **zone de sécurité prioritaire** (ZSP) qui, sans moyens spécifiques attribués à la circonscription de police nationale, aura permis de contenir quelque peu la délinquance qui s'y est installée depuis une quinzaine d'années, avec, malgré des opérations très efficaces des policiers, un trafic de stupéfiants croissant s'exerçant aux yeux de tous, et aggravant un sentiment constant d'insécurité qui nuit gravement à l'installation de nouveaux résidents nécessaire à plus de mixité sociale, à l'intérêt des opérateurs immobiliers à agir sur des espaces urbains à requalifier, et au sauvetage d'une activité économique des commerces de biens et de services en totale détresse ;

... l'obtention de financements du **fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation** (FIPDR) pour participer à l'équipement en caméras de vidéosurveillance qui ont permis de résoudre certaines affaires de délinquance et, même si cela est aujourd'hui discuté par certains spécialistes, semblent participer au regain d'un sentiment de sécurité ;

... l'obtention, il y a quelques mois, d'un programme du **fonds d'intervention et de soutien pour l'artisanat et le commerce** (FISAC) dont les effets restent à venir...

Tout cela aura représenté autant d'aides utiles, mais demeure notoirement insuffisant. La situation ne cesse de se dégrader. Chacun le sait, seule une intervention globale d'extrême urgence sur les infrastructures urbaines, les mobilités, l'habitat, accompagnée d'efforts pour la politique de logement et la vie sociale, éducative, culturelle et économique, permettra à ce site d'importance majeure pour le développement local et métropolitain de sortir la tête de l'eau.